



Communiqué

C'est avec une déception attendue que nous avons assisté, le mardi 11 février, à la décision du Conseil communal de Lausanne d'accepter la charte fondatrice du Parc naturel périurbain du Jorat. Bien que la majorité de l'assemblée soit acquise de manière quasi aveugle au projet, il y a eu tout de même un combat d'arrière-garde réjouissant de la part de certains opposants puisque le vote final a été de 55 oui, 26 non et 2 abstentions. Ce résultat nous conforte dans notre position d'opposant dénonçant des incertitudes et des mensonges dans les arguments avancés par les promoteurs du Parc. Il a été très étonnant de constater lors de cette séance du Conseil communal, la passivité de la majorité des conseillers qui n'ont pas cru bon de soutenir la résolution d'un conseiller demandant à la Municipalité des garanties formelles sur le maintien de l'accessibilité des chemins dans la zone centrale du Parc. En effet il subsiste toujours l'incertitude de voir si la Confédération acceptera les nombreuses dérogations promises par Mme Litzistorf et l'équipe du Parc.

Les conseillers n'ont pas non plus abordé des questions fondamentales comme les responsabilités des divers organes impliqués dans la gestion du Parc ou tout simplement la cohérence du budget annoncé.

Quelques jours plus tard, lors d'une séance d'information au Boscal, deux communes (Froideville et Cugy) ont relevé l'arrogance de la ville de Lausanne qui prétend que ce projet est fédérateur. Tout au contraire, la manière d'imposer ce parc sans tenir compte de l'avis des populations limitrophes ne fait qu'accroître les tensions entre Lausanne et les communes du Gros de Vaud.

La Municipalité de Lausanne mettra à l'enquête publique sa décision de classement du parc, dans le courant du mois de mars. Cette procédure est ouverte aux oppositions et nous comptons sur votre détermination pour faire part de **votre** opposition au projet. Nous vous donneront ici, en temps voulu, les informations nécessaires.

Enfin, nous déclarons que **notre association suivra à l'avenir de manière attentive l'évolution du Parc et prendra soin de contrôler que les promesses annoncées soient réellement tenues.**

Froideville, le 18 février 2020

Jean-Philippe Rey
Président de PPMJ